



**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**EST CONVOQUE LE**  
**Mardi 26 mai 2020 à 18h00**  
**à la salle des Fêtes**

**AU REGARD DES REGLES SANITAIRES EN VIGUEUR**  
**Le public sera limité à 20 personnes installées dans la salle des Conférences\***

Ordre du Jour :

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre des adjoints
3. Election des Adjoints
4. Lecture de la charte des élus locaux
5. Constitution des commissions municipales permanentes
6. Décision du nombre des membres du CCAS
7. Désignation des membres du CCAS
8. Désignation des délégués pour les structures intercommunales externes
9. Délégations consenties par le Conseil municipal au Maire
10. Versement des indemnités de fonction au Maire, Adjoints, Conseillers municipaux
11. Information sur les délégations de fonctions accordées par le Maire aux Adjoints
12. Questions et informations diverses

Fait à Valros, le 20 mai 2020

**Michel LOUP,**  
Maire de Valros



\* les 20 premières personnes disposant de masques pourront accéder à la salle des Conférences, au-delà le public devra rester à l'extérieur – chacun devra respecter les règles de distanciation